

# Des partenariats sportifs innovants

L'INNOVATION SOCIALE  
AVEC ET PAR LE SPORT



## L'INNOVATION SOCIALE **AVEC ET PAR LE SPORT**

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE AVEC ET PAR LE SPORT

- **LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ PAR LE SPORT**
  - **LA PROMOTION DU SPORT POUR LES HANDICAPÉS**
  - **LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DES INCIVILITÉS EN MILIEU SPORTIF**
- LE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LEUR CARRIÈRE APRÈS SPORTIVE

## Édito

À la suite du lancement de l'appel à projets intitulé « Les partenariats sportifs innovants », motivé par un accompagnement à la conception et à la réalisation des nouveaux rythmes d'animation et de présence sportive dans les villes et sur les territoires, au bénéfice des enfants scolarisés dans le premier degré, la Fondation du sport français-Henri Sérandour en étroite relation avec l'USEP a retenu et primé 19 actions.



Ces actions portées par la même finalité éducative, offrent des réponses pertinentes, adaptées localement aux perspectives offertes par les nouveaux rythmes scolaires.

Elles témoignent de la synergie de nombreux acteurs, mettant en valeur les complémentarités, en vue d'offrir aux élèves les moyens de nouveaux apports dans un cadre favorisant leur épanouissement.

La Fondation est particulièrement heureuse, avec son partenaire USEP, de faire connaître avec le concours de la Revue EP&S la nature et les modalités des actions menées en précisant les partenariats innovants

qui les ont rendu possibles.

Les enseignements qui peuvent être retirés de ces partenariats méritent d'être diffusés, partagés, commentés comme toute innovation afin d'en capitaliser les bénéfices à des fins éducatives et sociales.

**Edwige Avice**

Présidente de la Fondation du sport français-Henri Sérandour  
Ancien ministre

### LES MEMBRES FONDATEURS



## L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ



L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération sportive scolaire des écoles primaires publiques et le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement. Elle a comme ministère de tutelle l'Éducation nationale, elle est soutenue par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et elle est membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Elle fonctionne avec une très grande majorité d'animateurs bénévoles dans les associations, des membres élus dans les comités et des délégués permanents dans chaque département.

L'USEP s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire qui vise à former de jeunes citoyens sportifs. Ainsi, elle participe à la formation des enseignants et des animateurs, organise des rencontres multisports et propose des activités physiques traditionnelles, innovantes, olympiques ou paralympiques sous des formes adaptées. Lors de ces rencontres, l'USEP propose des moments de vie et d'échange afin d'aider l'enfant à construire son autonomie, à développer son sens des responsabilités et à former son esprit collectif.

## LA FONDATION DU SPORT FRANÇAIS-HENRI SÉRANDOUR



La Fondation du sport français-Henri Sérandour<sup>1</sup> a été créée par Henri Sérandour et André Auberger<sup>2</sup>. Convaincue que le sport est un vecteur de citoyenneté et de solidarité, elle accompagne des sportifs de haut niveau dans leur après-carrière sportive et soutient des projets de société innovants et porteurs de valeurs humanistes, qui lui sont proposés par des collectivités locales, des entreprises, des clubs ou des associations.

Parmi ses thèmes de prédilection : prévention de la santé par le sport, promotion du sport pour les handicapés et lutte contre toutes les formes d'exclusion, prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif... Son but est de démontrer par ces projets concrets et partagés que la culture sportive peut servir le progrès social.

Réalisation pour la Fondation du sport français-Henri Sérandour :

Éditions EP&S - 11, avenue du Tremblay - 75571 PARIS CEDEX 12 - [www.revue-eps.com](http://www.revue-eps.com)

Rédaction : Sandrine Robin (USEP nationale), Yvonne Lambert et Pierre-Philippe Bureau (Éditions EP&S).

Suivi éditorial, création graphique et mise en page : Yvonne Lambert (Éditions EP&S).

Iconographie : photos USEP et Fotolia (voir crédits dans les pages intérieures).

Photo de couverture : Yvonne Lambert.

Dépôt légal : octobre 2014

ISBN : 978-2-86713-493-7

1. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 24/08/2011.

2. Henri Sérandour a présidé de 1993 à 2009 le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et fut membre du Comité international olympique (CIO) de 2000 à 2007. André Auberger, ancien président de la Fédération française handisport et trésorier du CNOSF, a créé le Mouvement paralympique français.

Des partenariats sportifs innovants

# Une expérimentation grandeur nature



planning  
santé  
ART  
SCSCIENCES  
éducation  
Rythmes  
ASSOCIATION  
équipe  
sport  
apprentissage  
école  
PÉD  
culture  
usep  
activités  
physiques  
adaptées  
enfant  
scolaires  
PARTENARIATS  
SPORTIFS  
INNOVANTS



## L'USEP ET LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Forte de 75 ans d'expérience pour inventer et faire vivre le sport scolaire dans l'enseignement du premier degré, l'USEP se trouve dans une position privilégiée pour réfléchir sur les pratiques sportives complémentaires à l'enseignement obligatoire de l'EPS. Ce savoir-faire se traduit par une réflexion pédagogique centrée sur l'enfant et les conditions de son développement dans un environnement éducatif épanouissant. Il s'est enrichi par l'expérience et les nombreux partenariats conduits au sein des mouvements éducatifs et sportifs. Il repose sur un réseau d'animateurs et de délégués, enseignants qui s'investissent volontairement, par goût personnel et par militantisme, pour inciter les enfants à pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques, concevoir et organiser des rencontres, créer les conditions d'exercice d'une citoyenneté active. La loi du 8 juillet 2013 sur la Refondation de l'école de la République, fixe l'objectif d'une école juste, exigeante et inclusive, créant les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités. Avec les projets éducatifs de territoire (PEDT), elle affirme la nécessité de prendre en compte la globalité des temps de l'enfant dans une perspective de cohérence et de continuité éducative.

### L'appel à projets

Dès septembre 2013, le comité directeur de l'USEP a lancé, avec le soutien de la Fondation du sport français-Henri Sérandour, un appel à expérimenter de nouveaux rythmes d'animation et de présence sportive dans les villes et les territoires, à partir de projets élaborés dans une logique partenariale : **favoriser l'innovation sociale avec et par le sport, dans des partenariats effectifs au service des enfants**, constitue les objectifs de l'action, mais aussi la raison d'être de l'USEP.



Afin de s'assurer d'une autonomie et d'une responsabilisation des acteurs locaux, le cadre de l'appel à projets était volontairement souple, se contentant de mentionner trois axes de structuration : **la place de l'enfant, les partenariats et les valeurs éducatives** ; celles-ci engagent les équipes locales à dépasser les questions d'organisation et de gestion, qui ne peuvent être négligées mais qui trop souvent font oublier la réflexion sur les finalités de l'action. Par l'appel à projets, il s'agissait d'orienter, d'accompagner et de structurer l'action de

### TROIS AXES

La place de l'enfant, acteur privilégié du projet

La construction d'un partenariat avec: l'École, l'USEP, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les associations locales

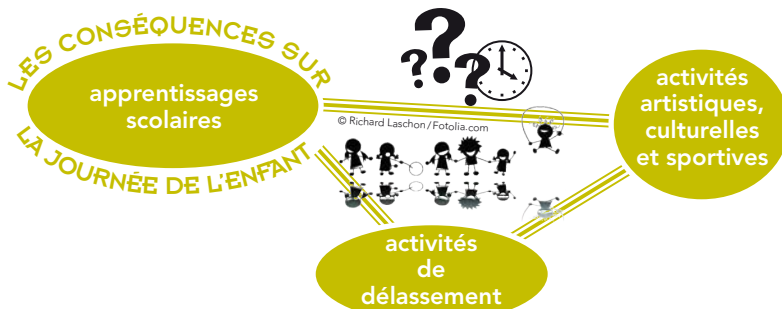
Une thématique éducative:

- la dynamique associative,
- la santé des élèves,
- un accompagnement adapté pour les élèves en situation de handicap,
- la prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif,
- le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

partenaires déjà mobilisés, mais aussi de repérer les éléments pertinents pour aider tous les autres responsables associatifs à **relever le défi de la généralisation des nouveaux rythmes de l'enfant**.

### Des réponses riches d'enseignements

Grâce au soutien de la Fondation du sport français-Henri Sérandour, 19 projets de partenariats sportifs innovants, tous portés par des comités départementaux USEP et par différents responsables (enseignants, associations sportives...), ont été accompagnés au cours de l'année scolaire 2013-2014. Leur présentation synthétique (p. 15-34) montre la capacité de l'USEP à apporter des réponses concrètes et pertinentes au regard de chaque situation locale: de la coordination de PEDT à l'organisation d'événementiels sportifs en passant par le développement de pratiques originales, tous résultent d'un maillage partenarial de proximité et d'une méthodologie centrée sur l'attention portée aux enfants. Ces retours d'expériences permettent d'avancer quelques propositions pour aider tous ceux qui veulent se lancer dans l'aventure des nouveaux rythmes éducatifs, soit de leur propre initiative, soit en réponse aux sollicitations des élus locaux. Ils montrent les voies du possible et confirment, s'il en était besoin, que l'USEP porte en elle les capacités à relever ce défi en apportant une plus-value éducative unique et irremplaçable.



## LA QUESTION DES TEMPS DE L'ENFANT

La nouvelle organisation du temps scolaire est l'une des mesures concrètes pour atteindre les ambitions portées par la loi de Refondation de l'école. Elle est l'aboutissement de plus de 40 ans de recherches et de débats sur les rythmes de l'enfant et la contribution des activités physiques à son épanouissement.



Une meilleure répartition (5 matinées, des journées plus courtes) et une plus grande régularité sur la semaine doivent conforter le temps d'apprentissage scolaire, en conservant les 3 heures hebdomadaires d'EPS. Le décret du 24/01/2013 encadre les conditions d'organisation du temps scolaire :

- 9 demi-journées dont 5 matinées par semaine ;
- 24 h de classe pendant 36 semaines (réduction hebdomadaire possible si allongement de l'année) ;
- 5 h 30 par jour (3 h 30 par demi-journée) ;
- au moins 1 h 30 de pause méridienne quotidienne.



Au titre de l'expérimentation, le décret du 7/05/2014 permet, dans le cadre d'un projet éducatif validé par la direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), de regrouper les temps périscolaires sur une demi-journée et de dépasser le temps journalier préconisé.

Avec cette modification de l'organisation de la semaine scolaire, c'est l'ensemble du temps de



l'enfant qui est à reconsidérer, qu'il s'agisse :

- du temps périscolaire (accueil du matin avant la classe, pause méridienne, accueil immédiatement après la classe) ;
- du temps extrascolaire (en soirée après le retour au domicile, l'après-midi des demi-journées de classe, les jours sans école).

Ces distinctions invitent à interroger l'offre, le contenu et les finalités des activités proposées aux jeunes, en particulier dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques, pour constituer une véritable complémentarité éducative et non une juxtaposition, voire une concurrence entre des prestations ou des services répondant à des seuls enjeux de planification ou de rayonnement territorial.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Cohérence éducative** : à Saint-Jean-de-Braye (45), les rencontres sont différenciées (temps scolaire ou hors temps scolaire) et finalisent les unités d'apprentissage en EPS ▶ p. 32.
- **Continuité** : à Ambrières-les-Vallées (53), les rencontres se déroulent sur tous les temps : scolaire, périscolaire et extrascolaire ▶ p. 16.
- **Régularité** : à Arras (62), cinq journées de sport partagé rythment l'année scolaire ▶ p. 28.
- **Planification** : à Auch (32), le semainier rempli tout au long de l'année par les élèves structure la préparation au « Raid santé nature » ▶ p. 23.

#### LA QUESTION DES TERRITOIRES ET ESPACES

En interrogeant les temps de l'enfant, la réforme pose indirectement la question des espaces d'intervention et de la place de l'enfant dans son environnement. En confiant la responsabilité de l'élaboration du PEDT aux maires (ou aux présidents d'intercommunalités), le législateur affirme l'interdépendance des espaces éducatifs et des bassins de vie. En secteur rural, ceux-ci sont naturellement plus étendus et moins densément peuplés et équipés qu'en secteur urbain où parfois, ce sera l'échelle du quartier qui assurera la cohérence de l'action.

En partant de l'école, le projet confirme cette proximité qui donne des repères stables et sécurisés à l'enfant et à la famille, et l'engage, dans un cadre organisé et balisé à investir d'autres lieux et espaces de pratique (gymnases, stades, piscines, espaces naturels, etc.).

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Complémentarité** : à Charleville-Mézières (08), avec l'USEP, la Ville joue la complémentarité entre zone rurale et zone urbaine ▶ p. 21.
- **Adaptation** : à Angers (49), la nouvelle école USEP handisport multi-activités s'intègre dans le gymnase de l'école ▶ p. 26.
- **Étendue** : à Clermont-Ferrand (63), l'ensemble des écoles est impliqué ▶ p. 20.
- **Découverte** : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, randonnées pédestres et visites culturelles sont l'occasion d'investir de nouveaux territoires ▶ p. 31.

Les tensions et difficultés apparues dans la première année de mise en place des rythmes scolaires montrent, qu'avant même les enfants, les adultes sont les premiers interpellés dans leurs habitudes, leurs organisations, leurs prérogatives : enseignants et communauté scolaire, parents d'élèves, équipes d'animation des centres de loisirs, responsables associatifs (bénévoles ou professionnels), élus et personnels des collectivités territoriales... L'ensemble de la communauté éducative doit repenser la journée de l'enfant dans sa continuité, avec ses apprentissages scolaires, ses activités de délasserment, ses pratiques choisies dans les champs artistique, culturel et sportif.

### Vers des objectifs partagés

L'élaboration des projets éducatifs de territoire (PEDT) est l'outil permettant de concevoir et situer son action dans la perspective de cette meilleure cohérence éducative, au bénéfice de tous les enfants. À l'initiative de la collectivité territoriale, le PEDT relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs locaux, pour concevoir une offre d'activités périscolaires voire extrascolaires, ou mettre en cohérence l'offre existante. C'est

l'occasion de mobiliser toutes les ressources d'un territoire.

Construire des relations de confiance entre partenaires prend du temps. Si la structuration des différentes étapes peut paraître artificielle, les comptes-rendus montrent, au contraire, qu'elle constitue une condition nécessaire à l'élaboration d'un projet partagé.

Les premières réunions entre les différents acteurs de la collectivité territoriale à l'initiative du projet ont

pour objet de dessiner le périmètre éducatif. Si certaines structures sont déjà partie prenante de dispositifs sociaux, éducatifs, territoriaux ou si elles ont établi des partenariats avec d'autres établissements, cela constitue un point d'appui, mais parfois un obstacle en raison d'habitudes ou d'engagements financiers ou organisationnels antérieurs. Ces préalables dépassés, il convient de s'engager dans la rédaction d'un avant-projet qui pose les bases de la concertation et affirme les objectifs partagés. Il s'agit donc de :

- choisir le territoire géographique (quartier, commune, intercommunalité) ;
- fixer les périodes de la journée ou de la semaine concernées par le projet ;
- identifier les besoins et définir le public visé (écoles, enfants, familles, bénévoles) ;
- recenser les ressources du territoire (partenaires, financements, équipements, réseaux) ;
- envisager les domaines d'activités (sport, activités culturelles, scientifiques ou artistiques).





### Une démarche structurée

L'impulsion par le maire, l'implication des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) avec le soutien de la Jeunesse et des sports (DDCS ou DDSP) et les échanges avec les acteurs engagés (parents d'élèves, services sociaux, tissu associatif, etc.) sont les conditions requises: leur volonté de lever les obstacles est confortée par les outils de communication (transmissions d'informations, recueil d'avis, consultation, etc.) adoptés par le comité de pilotage. Cette concertation aboutit à la rédaction d'un cahier des charges mentionnant:

- l'état des lieux (activités existantes, besoins non satisfaits, atouts, contraintes);
- les publics cibles (nombre d'enfants, classes d'âge) et les modalités de leur participation;
- les objectifs éducatifs poursuivis et les effets attendus;
- les activités proposées (cohérence et complémentarité);
- les coûts et financements (subvention de la Caisse d'allocations familiales, participation éventuelle des familles);
- l'articulation avec les éventuels dispositifs existants;
- les acteurs (services et associations) engagés;
- la structure de pilotage (composition, organisation);
- les modalités d'information des familles;
- les éléments de bilan (nombre d'enfants, actions menées, etc.) et d'évaluation (périodicité et critères).

Sur ces bases peut s'engager, sous l'autorité du maire, la finalisation du projet éducatif de territoire qui sera validé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Des conventions complémentaires (entre le maire et les présidents d'associations locales par exemple), ou des avenants lorsque les associations bénéficient déjà de conventions d'objectifs avec la collectivité, permettront chaque année de préciser les modalités d'action des associations, des clubs sportifs ou des structures culturelles ou artistiques investies dans le projet.

Le comité de pilotage a un rôle déterminant de suivi et d'attention à toutes les difficultés rencontrées pour proposer les ajustements et régulations nécessaires. À plus long terme, si les indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) et qualitatifs (degré de satisfaction des enfants et de leurs familles, retour des intervenants, etc.) sont importants, il convient de dépasser ces résultats pour évaluer spécifiquement les effets produits sur les publics visés. Il convient également de se doter d'outils pour apprécier la nature et la qualité des relations partenariales (investissement, collaborations, tensions, etc.) et les pratiques professionnelles (compétences, ressources, difficultés, besoins de formation, etc.) pour renforcer la dynamique éducative au service de l'enfant.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Programmation** : à Ambrières-les-Vallées (53), l'élaboration du PEDT est structurée sur l'année scolaire en prévoyant les temps de concertation nécessaires ▶ p. 16.
- **Méthodologie** : à La Roche-sur-Yon (85), l'information des familles est anticipée en plusieurs phases (courriers, réunions, questionnaires, etc.) et un carnet de bord individuel retrace le parcours de l'enfant sur l'année ▶ p. 34.
- **Évaluation** : à l'USEP 85, le comité de pilotage procède à une évaluation (enquête de satisfaction sur la mise en œuvre, la cohérence et les effets ressentis) après chaque session de 7 semaines ▶ p. 34.

#### LA QUESTION DES MISES EN ŒUVRE

L'analyse des 19 projets engagés en 2013-2014 fait également apparaître d'autres axes structurants et des leviers déterminants dans la réussite.

#### Le choix de la thématique

Lors de l'appel à projets, 5 thématiques étaient proposées<sup>1</sup> :

- la dynamique associative (5 projets) ;
- l'éducation à la santé (5 projets) ;
- l'accompagnement des élèves en situation de handicap (4 projets) ;
- la prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif (1 projet) ;
- l'éducation artistique, culturelle et scientifique (4 projets).

1. Ces 5 thèmes sont identifiés dans les pages de présentation des projets par une pastille de couleur.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Dynamique associative :** Ambrières-les-Vallées (53) ▶ p. 16, La Possession (974) ▶ p. 17, Avermes (03) ▶ p. 18, Saint-Symphorien (79) ▶ p. 19, Clermont-Ferrand (63) ▶ p. 20.
- **Éducation à la santé :** Charleville-Mézières (08) ▶ p. 21, Istres (13) ▶ p. 22, Auch (32) ▶ p. 23, Aubervilliers (93) ▶ p. 24, Gandrange (57) ▶ p. 25.
- **Accompagnement adapté pour les élèves en situation de handicap :** Angers (49) ▶ p. 26, Marseille (13) ▶ p. 27, Arras (62) ▶ p. 28, La Valette-du-Var (83) ▶ p. 29.
- **Prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif :** Poitiers (86) ▶ p. 30.
- **Renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique :** région Provence-Alpes-Côte d'Azur ▶ p. 31, Saint-Jean-de-Braye (45) ▶ p. 32, Beaugency (45) ▶ p. 33, La Roche-sur-Yon (85) ▶ p. 34.

### Des enseignants militants de l'éducation par le sport

Investis dans leur école, engagés dans l'USEP, les enseignants sont les garants d'un projet éducatif complémentaire au projet d'école. Ils créent les conditions d'une véritable continuité en renforçant l'ouverture de l'école sur son environnement.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Éducation :** à Aubervilliers (93), les jeux traditionnels proposés en EPS sont le point de départ du projet d'éducation à la santé ▶ p. 24.
- **Continuité :** à Poitiers (86), les activités de la pause méridienne s'inscrivent dans le projet d'école ▶ p. 30.

### L'association sportive d'école, interface entre l'école et son environnement

À travers l'Association sportive (AS), l'élaboration des projets et les choix effectués sont partagés avec les parents et les enfants, investis et responsabilisés.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Pérennité :** à La Possession (974), le projet aboutit à la perspective de créer un skate-park ▶ p. 17.
- **Famille :** à Saint-Symphorien (79), la rencontre festive permet d'associer les familles ▶ p. 19.

### L'USEP, au cœur d'un réseau

Par son appartenance à la Ligue de l'enseignement et au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et à leurs structures départementales ou régionales, mais aussi par les relations tissées au fil du temps avec de nombreux partenaires de l'école, l'USEP se trouve en position favorable pour agréger la participation d'autres acteurs qui viennent enrichir les dispositifs (apport de matériel, de personnel, de formation, de contenus pédagogiques, etc.).

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Intergénération** : à Istres (13), le réseau santé s'implique dans le projet de pratique partagée adulte/enfant ▶ p. 22.
- **Mutualisation** : à Auch (32), l'éducation à la santé s'inscrit dans la durée ▶ p. 23.
- **Structuration** : à La Valette-du-Var (83), la convention USEP-UNSS-FFH-FFSA sert d'appui à des rencontres écoles-collèges ▶ p. 29.
- **Sport** : à Avermes (03), CDOS et mouvement sportif s'impliquent dans le projet ▶ p. 18.

### Des contenus sportifs et éducatifs

Grâce à son expérience et aux relations tissées avec des fédérations sportives, l'USEP dispose de contenus pédagogiques expérimentés et reconnus :

- du point de vue sportif, les actions comme le Printemps des maternelles, Sclarugby, le Football des princesses ou Anim'athlé aident les animateurs et enseignants à mettre en place des activités physiques ;
- du point de vue éducatif, les malettes « L'attitude santé » et « Sport scolaire et handicap » fournissent des outils pédagogiques qui ont fait leurs preuves ;
- du point de vue méthodologique, le *Guide de la rencontre sportive* présente les modalités d'organisation d'une rencontre USEP.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Diversité** : à Avermes (03), les ateliers éducatifs et citoyens (vie associative, remue-méninges) complètent les ateliers sportifs encadrés par les plus grands avec l'aide des parents et bénévoles de l'association ▶ p. 18.
- **Coordination** : à Clermont-Ferrand (63), les rencontres sportives fédèrent la demi-journée sportive du mardi après-midi ▶ p. 20.
- **Éducation** : à Gandrange (57), le thème de la nutrition s'invite dans les ateliers sportifs ▶ p. 25.
- **Réussite** : à Arras (62), l'accompagnement sur l'année favorise la participation des élèves de CLIS ▶ p. 28.

### Une offre de formation

L'USEP peut intervenir dans la formation des enseignants, tant initiale (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) que continue. Sa connaissance de l'École et du public scolaire, lui permet de développer des modules de formation spécifiques pour les nouveaux intervenants des temps périscolaires.

#### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Tutorat** : à Marseille (13), la formation des élèves de cycle 3 les prépare à l'accompagnement d'élèves des IME et ITEP ▶ p. 27.
- **Engagement** : à Saint-Symphorien (79), des formations d'animateurs USEP sont organisées pendant les vacances d'avril ▶ p. 19.
- **Compétence** : à Charleville-Mézières (08), une centaine d'animateurs sont formés par l'USEP et la Ligue de l'enseignement sur les thèmes du sport, du développement durable et de la citoyenneté ▶ p. 21.

## L'innovation

La force du réseau fédéral s'affirme par l'expérience et l'expertise acquises mais aussi par des capacités d'innovation qui résultent de la mobilisation des acteurs locaux aux compétences ainsi révélées, tant pour la réflexion sur les modalités d'intervention que pour le développement des supports d'accompagnement.

### L'EXPÉRIENCE DES PARTENARIATS SPORTIFS INNOVANTS

- **Éducation** : à La Roche-sur-Yon (85), les ateliers incitent à « Casser les clichés filles-garçons ! », à avoir « l'esprit sport ! », à porter un regard critique sur « Moi, ma ville, mon quotidien » ► p. 34.
- **Technologie** : à Saint-Jean-de-Braye (45) et à Beaugency (45), l'application numérique « Le p@rcours sportif de l'Enfant » permet à chacun d'apprécier son activité physique au regard des objectifs de santé ► p. 32-33.

### LES PERSPECTIVES

Les 19 partenariats témoignent d'interventions qui lient pratique sportive et engagement citoyen de l'enfant et montrent la contribution spécifique de l'USEP à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'éducation. De cette diversité émergent quelques axes pour guider les acteurs désireux de s'impliquer dans le développement de nouveaux projets territoriaux.

**1.** Partir du projet d'école pour proposer un projet mettant en œuvre une cohérence éducative à l'échelle du territoire.



2. Proposer des temps périscolaires qui soient différents de ce que l'enfant vit dans le cadre de l'EPS ou des activités sportives en club.
3. Mettre en œuvre dans le cadre des activités périscolaires, les conventions entre l'USEP et les fédérations sportives.
4. S'appuyer sur l'intervention des CPD et CPC pour assurer la cohérence

#### RECOMMANDATIONS

- Ne pas oublier les contenus éducatifs au profit d'impératifs de moyens humains et financiers
- Prendre conscience que le projet évolue étape par étape.
- Observer différentes phases : soigner celle qui permet au projet de démarrer une collaboration puis définir les objectifs à court, à moyen et à long terme.
- Garder à l'esprit que le projet doit être vecteur d'amélioration de l'offre éducative sur le territoire.
- Prendre en compte dès son écriture, les modalités d'évaluation du projet.
- Prévoir des phases d'ajustement et de communication avec l'ensemble des partenaires.

entre les services du ministère de l'Éducation nationale et le développement de projets éducatifs de territoires.

5. Assurer l'ouverture de l'École sur son territoire en partenariat avec les professionnels du secteur de l'éducation.

6. Assurer les formations en présentiel et en distantiel en fonction des publics et de la demande.

7. Inclure les parents dans une démarche d'éducation populaire sur le principe du volontariat.

Ce sont désormais tous les élèves des écoles publiques de notre pays qui doivent tirer bénéfice de la nouvelle organisation du temps. Les réponses seront multiples et différenciées, mais les activités physiques, sportives et artistiques doivent y occuper une large place en raison de leur apport bénéfique au développement de l'enfant. Elles gagnent en pertinence lorsqu'elles sont conçues comme étant au service de l'Enfant, dans un cadre réfléchi et coordonné, s'inscrivant dans le respect et la complémentarité de l'enseignement obligatoire de l'EPS.

C'est cette idée que défend l'USEP depuis sa création en 1939. Une idée résolument moderne qu'il s'agit de faire vivre dans le contexte d'aujourd'hui.



Des partenariats sportifs innovants

# Les projets réalisés en 2013-2014



PRIVILÉGIER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE  
DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA SANTÉ  
ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP  
PRÉVENIR LA VIOLENCE ET LES INCIVILITÉS EN MILIEU SPORTIF  
RENFORCER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

THÉMATIQUES



## L'ENFANT INVESTI DANS L'ASSOCIATION (PEDT)

Territoires de 2000 à 8000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Privilégier  
la dynamique  
associative

Sont ici privilégiés l'aspect citoyen, l'implication des enfants dans la prise de décision et le maintien de l'association, son fonctionnement, ses modes décisionnels. Les activités se déroulent sur tous les temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en fonction d'une complémentarité éducative établie en amont du projet.

### Convention et coordination

À la Mairie d'Ambrières-Les-Vallées, la réforme des rythmes scolaires a permis de renforcer les partenariats selon deux axes : organiser les activités sportives USEP sur les nouvelles activités périscolaires (NAP), en lien avec le PEDT de la commune, et développer la vie associative au sein de l'association scolaire USEP. La Mairie a mis à disposition des équipements communaux et a acheté du matériel sportif.

### DES PARTENARIATS CITOYENS AVEC TOUS LES ACTEURS

#### Nombre de participants

- 165 élèves dans l'école (environ 30 élèves de CE2 dans le cadre des NAP).
- 17 bénévoles : 2 élus communaux membres de la commission scolaire, 15 membres de l'association (8 enfants et 7 enseignants).

#### ☆☆☆ Le + USEP

La municipalité est, bien entendu, le maître d'œuvre du PEDT mais celui-ci s'élabore en concertation avec l'équipe enseignante, les parents et l'association USEP 53. Particulièrement active en ce qui concerne l'encadrement des élèves pendant les activités sportives en temps et hors temps scolaire, l'association USEP se veut également être le relais en matière de formation et d'accompagnement de la vie associative.

Les comités départementaux des mouvements sportifs sont plus impliqués en ce qui concerne la formation des acteurs et l'aide matérielle nécessaire à la mise en place de tels projets.

Les temps d'activités périscolaires se déroulent sur la pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 00 puis en fin de journée avec une plage privilégiée le mardi de 15 h 00 à 16 h 30 et les autres jours de 15 h 45 à 16 h 30.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

L'ambition est d'amener les élèves à prendre des responsabilités, en tant que décideurs et organisateurs, dans le fonctionnement de l'association.



## L'USEP DANS LES DOM-COM : L'EXEMPLE DE LA RÉUNION

Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Privilégier  
la dynamique  
associative

Suite à l'expérience de collaboration et de co-construction menée en 2012-2013, l'USEP est identifiée par la Ville de La Possession comme une association ressource. Elle est alors sollicitée pour participer à l'offre d'activités sur le temps péri-éducatif.

### Convention et coordination

En octobre 2013, la Ville de La Possession signe une convention avec une association USEP locale, l'Amicale Henri-Lapierre. La Mairie octroie une subvention pour la mise en place de 4 ateliers périscolaires. L'Amicale organise les NAP, l'encadrement étant assuré par des animateurs recrutés par la Mairie en CAE. L'USEP, apportant son soutien logistique et son expertise de la vie associative, dispense des formations dont l'objectif est de favoriser la pérennité des emplois et la qualité de l'encadrement. Le CNDS accorde une subvention et le rectorat signe une convention pour l'action des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) au cycle 2.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

La semaine de 4 jours et demi est instaurée, la classe ayant lieu le matin de 8 h 00 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 00 à 14 h 45. Les ateliers ont lieu sur la pause méridienne et l'après-midi après 15 h 00 : ateliers multisports, double-dutch, danse africaine, moringue (mélange de sport de combat et de danse africaine), escrime, canne de combat (photo), rollers, ateliers natation et sauvetage avec un MNS, échecs. Un partenariat est signé entre la Ligue Réunion échecs, l'Académie du jeu d'échecs de la Possession, le rectorat et la Ville pour promouvoir le jeu d'échecs sur le temps scolaire, dans 3 des 16 classes de l'école.

Le projet prend de l'ampleur : la construction d'un parc de skate est prévue dans la ville. Des ateliers d'initiation, préalable à la création d'un club, ont déjà commencé.



© Olivier Sabban

### DES ACTIVITÉS VARIÉES, PARFOIS ISSUES DE LA TRADITION LOCALE

#### Nombre de participants

- 351 enfants, dont 277 accueillis sur le temps des NAP.
- 34 bénévoles : 17 parents (dont 3 parents du comité directeur de l'Amicale), 2 parents accompagnateurs pour chacune des 7 « classes piscines », 3 professeurs de l'Amicale.
- 9 éducateurs sportifs salariés.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Les contrats spécifient les caractéristiques des activités dans un souci de qualité des prestations et de clarification des conditions d'encadrement (effectifs, durée, rémunération, objectifs pédagogiques). L'USEP rend accessibles en milieu scolaire des activités variées, originales et, pour certaines, issues des pratiques locales et spécificités territoriales. Les associations porteuses de ces activités sont sollicitées.

Territoires de 2000 à 8000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Privilégier  
la dynamique  
associative

La réforme se met en place dans deux communes: à Coulevre-Valigny, en zone rurale, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et à Avermes, située dans la banlieue de Moulins. C'est ici, à l'école Jean-Moulin, qui a une association USEP, que se développe le projet: mettre en place des NAP pensées en cohérence avec les séances d'EPS. Par exemple, l'athlétisme est programmé dans le temps scolaire, vécu hors temps scolaire (avec une entrée différente) et prolongé par une rencontre sportive.

### Convention et coordination

Une convention est signée avec la Mairie d'Avermes, porteuse du projet, complétée par un avenant tripartite, signé avec chaque association intervenante, au nom de l'USEP, dans le cadre de la mise en place des activités.

L'USEP Jean-Moulin coordonne le projet, met à disposition des bénévoles et forme des intervenants. La déléguée départementale assure la logistique et les relations avec les différents partenaires. Le responsable de l'association USEP (et directeur de l'école) assure la mise en place au niveau de l'école et une partie des relations avec la Mairie, laquelle prête des locaux.

Le CDOS et plusieurs clubs collaborent au projet: l'Entente athlétique Moulins-Yzeure-Avermes (EAMYA), le Comité départemental éducation physique gymnastique volontaire (CDEPGV), le Hit Form de Moulins (club de fitness).

### UNE THÉMATIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

#### Nombre de participants

- 40 à 50 enfants par période de 7 à 8 semaines.
- 10 encadrants.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Lors des rencontres USEP, gymnastique, cross (manifestation USEP « Courir pour sa santé »), activités physiques de pleine nature (APPN), randonnée et le « P'tit bal USEP » étaient au menu. S'appuyant sur ces propositions, l'école a élaboré un projet, devenu ensuite le socle de ce qui a été mis en place par les services municipaux. Ces activités ont donc été reprises sous des angles éducatifs différents selon qu'elles ont eu lieu pendant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Les ateliers se sont déroulés de 16 h 00 à 17 h 00 pendant l'année scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur une période de 7 à 8 semaines.

La prise en charge des activités se faisait, sur proposition de la commune, après accord entre les parties. L'association peut se voir ainsi confier un ou plusieurs ateliers en fonction de son champ de compétence.



### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Les interventions, réparties en cinq périodes, sont calées sur le calendrier des vacances scolaires. Pour préparer les élèves à l'action « Courir pour sa santé », l'association USEP propose par exemple, la mise en place d'un temps périscolaire d'athlétisme. Dans la même logique, afin d'anticiper une journée d'activités de pleine nature en forêt de Tronçais, un temps périscolaire d'orientation est proposé.

## L'ÉCOLE DU SPORT (PEDT)

Territoires de 2000 à 8000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Privilégier  
la dynamique  
associative

En 2009, dans le but de démocratiser la pratique sportive, est créée à Saint-Symphorien une « école du sport », attachée à l'école publique communale. En 2012, une deuxième école du sport, à 12 kilomètres de Saint-Symphorien, voit le jour.

### Convention et coordination

La commune de Saint-Symphorien (responsable du projet), le comité départemental USEP 79, l'ALSH communautaire, l'association USEP de l'école, l'association des parents d'élèves, le Tennis club et le Handball club de Saint-Symphorien sont engagés dans la mise en place d'un PEDT.



© USEP 79

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Les actions menées auprès des enfants de 5 à 10 ans s'appuient sur le savoir-faire de l'USEP. Une manifestation sportive « Saint-Sym en fête » a lieu le samedi 14 septembre 2013. Outre cet événement organisé pour l'accueil des familles, le projet, dans son ensemble, comprend : 30 séances d'activités sportives dans le cadre de l'école du sport, 6 séances d'activités dans le cadre de l'accueil de loisirs, 28 séances d'activités sportives dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. L'expérience s'étend maintenant aux enfants de maternelle (3 et 4 ans).

## DES ÉCOLES INTERMÉDIAIRES AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF

### Nombre de participants

- 57 enfants de maternelle et 114 enfants en élémentaire.
- 20 encadrants.

### ☆☆☆ Le + USEP

L'école du sport concerne les enfants de 5 à 10 ans, auxquels elle propose de découvrir diverses pratiques sportives. Le terreau de projets en partenariat est dès lors favorable à la mise en place d'un PEDT. Les activités sont assurées par des éducateurs sportifs. Le programme comprend en général 4 à 6 activités différentes organisées sur 5 à 7 séances chacune : jeux d'athlétisme (courses, sauts d'obstacle), parcours gymniques, jeux de raquettes (tennis de table, tennis, badminton), jeux de ballon à la main ou au pied. Mais il s'agit aussi d'inculquer aux enfants certains fondamentaux : apprendre à jouer en équipe, contre un adversaire, connaître les règles du jeu et les bases de la sécurité, savoir défier ou être défié, vouloir gagner et accepter le résultat, quel qu'il soit.

Dynamisant la vie associative, parents, enfants et éducateurs trouvent ici un nouveau terrain d'entente et les améliorations s'en font sentir immédiatement. En 10 ans, grâce aux écoles du sport USEP, le nombre d'enfants pratiquant une activité en club a considérablement augmenté.

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Privilégier  
la dynamique  
associative

La Ville de Clermont-Ferrand met en œuvre la réforme des rythmes scolaires avec la planification du temps scolaire et périscolaire : activités pédagogiques complémentaires (APC) et nouvelles activités périscolaires (NAP). Les rencontres sportives, qui avaient lieu jusque-là le mercredi, sont maintenant programmées le mardi après-midi (avec un dépassement de l'horaire habituel de fin des cours : prolongation de 16h00 à 17h00 au maximum). Trente écoles sont concernées par ce vaste programme.

### Convention et coordination

Les rencontres sportives, sont organisées en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, l'association de coordination USEP de Clermont-Ferrand, l'association de secteur USEP (ASCO), l'inspecteur de l'Éducation nationale et les directeurs d'écoles. La mairie de Clermont-Ferrand a voté une subvention exceptionnelle afin d'aider à l'octroi

### UN RAYONNEMENT A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

#### Nombre de participants

- 27 classes des écoles de Clermont, soit environ 800 enfants.
- Enseignants, ÉTAPS, coordonnateur USEP, parents accompagnateurs.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Habituee à organiser des manifestations à géométrie variable, l'USEP joue ici un rôle de coordination depuis le projet d'école, jusqu'aux rencontres à l'échelle de la Ville. La transversalité s'inscrit depuis l'implication des acteurs du ministère de l'Éducation nationale (enseignants, CPC, CPD, inspecteurs) jusqu'à l'implication des parents et à la formation des animateurs.

Pour le service des Sports, contrairement aux rencontres qui se déroulaient les mercredis matins, il s'agit ici de proposer des rencontres à l'ensemble des élèves d'une classe et plus seulement aux seuls volontaires. Les enseignants dans l'esprit des activités USEP sont de fait introduits dans le projet : ce dispositif repose sur leur engagement : ce sont eux qui décident de participer ou non à ces rencontres. Ils inscrivent leurs classes, s'engagent à tenir un rôle lors des rencontres et proposent le plus souvent en amont un cycle d'apprentissage.

de la licence USEP.



### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Toutes les écoles de la ville sont impliquées. Une politique d'affiliation des écoles à l'USEP est engagée. Une licence particulière dite « de secteur » permettra la prise de licence par les enfants. Celle-ci est spécifique à l'organisa-

tion des nouveaux rythmes scolaires. Elle n'ouvre donc pas droit aux rencontres départementales ou régionales.

## COMPLÉMENTARITÉ RURALE ET URBAINE

Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Développer  
l'éducation  
à la santé

En 2013-2014, le projet mis en place par la Ville est à l'interface de deux territoires différents l'un de l'autre : les crêtes Préardennaises et la ville de Charleville-Mézières. Tous deux ont opté pour un PEDT.

### Convention et coordination

Les partenariats sont signés entre la Mairie de Charleville-Mézières et un grand nombre d'organismes et d'associations : la DDCSPP 08, la Ligue de l'enseignement 08, le Groupement d'employeurs pour le développement associatif dans les Ardennes (GEDA 08), les associations USEP locales, le CDOS 08, le CODES 08, la communauté de communes des crêtes Préardennaises et l'Office d'animation des crêtes Préardennaises (OACP).

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

D'un côté, un territoire rural, appuyé sur un partenariat avec l'OACP, qui accueille une école de sport rurale UFOLEP-USEP sur 3 communes (les temps d'activités se font principalement pendant la pause méridienne); de l'autre, à Charleville-Mézières, sont organisées dans l'ensemble des écoles publiques (23 équipements scolaires), des pratiques innovantes sur le temps périscolaire. Depuis 2012-2013, le comité USEP Ardennes intervient dans le cadre des activités périscolaires « Cité Sport Culture » pour la mise en place d'un atelier « Acrogymp ».



© USEP 08

## UNE FORMATION APPUYÉE SUR DES OUTILS DE MUTUALISATION

### Nombre de participants

- 4 300 enfants scolarisés dont 1 800 en maternelle.
- 6 bénévoles : le président du comité USEP ; 1 salariée USEP à mi-temps ; 1 enseignant mis à disposition de l'USEP (à mi-temps) ; 1 animateur titulaire du BPJEPS-APT, 1 service civique ; 1 stagiaire (diplôme universitaire).
- 100 animateurs formés (voir ci-dessous).

### ☆☆☆ Le + USEP

La formation proposée aux animateurs intervenant durant les temps périscolaires est composée de 5 modules. Selon une méthodologie participative, une dizaine de stagiaires sont réunis. La formule prévoit des mises en situations pendant lesquelles l'aspect ludique des ateliers est privilégié. Les thèmes du sport et de la santé (alimentation, hydratation, récupération) sont abordés avec l'appui du fichier USEP « Ma santé en jeu ». À la fin de la formation, une boîte à outils USEP contenant des supports pédagogiques est remise aux intervenants. Elle servira tout au long de l'année scolaire. Le réseau de connaissance continue également à alimenter la cohésion éducative et à accompagner les intervenants. Cette formule permet une certaine souplesse notamment pour les collectivités territoriales qui souhaitent mettre en œuvre ces offres ou processus de formation.

## LA THÉMATIQUE

Développer  
l'éducation  
à la santé

Il s'agit de mettre en place un projet intergénérationnel, organisé par l'USEP et le comité départemental des offices municipaux du sport (CDOMS). Un adulte, parent ou grand-parent est invité à partager une pratique sportive avec un enfant.

**Convention et coordination**

Ce projet est né d'une collaboration existante entre l'USEP d'Istres et le CDOMS13: avec la réforme des rythmes, de nouvelles modalités de rencontres sportives sont imaginées. La Ville signe alors un partenariat avec l'USEP d'Istres, le CODES 13, le CDOMS 13, le ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, le CG13, le CNDS et les clubs locaux.

**Le projet et la réforme des rythmes scolaires**

Le samedi 16 novembre 2013 de 9h00 à 14h00 au gymnase Donadieu, à Istres, est organisé un parcours de type rallye, avec un certain nombre de stands d'activités physiques, de jeux et de tests divers (voir encadré) proposés par la direction des Sports de la Ville, les clubs d'Istres le CDOS13 et le CODES 13. Un bilan individuel avec des recommandations personnalisées sur la condition physique et l'alimentation a ensuite été adressé à tous les participants (136 bilans envoyés).

## DES ANIMATIONS THÉMATIQUES POUR LES FAMILLES

**Nombre de participants**

- 180 enfants (7-11 ans) accompagnés de leurs parents ou grands-parents.
- 6 professionnels et 60 parents bénévoles, dont 40 gèrent le fonctionnement des stands, 20 sont issus de l'USEP et de l'OMS (mise en place des activités spécifiques), 14 sont des éducateurs du CDOMS 13 et 2 sont des spécialistes (1 nutritionniste et 1 préparateur physique).

**☆☆☆ Le + USEP**

- 4 ateliers « Évaluation de la condition physique » (CDOMS 13) : tests d'équilibre, d'endurance, de souplesse et de force musculaire. Il s'agit de sensibiliser les participants à la nécessité de développer les qualités physiques tout au long de la vie. Le questionnaire permet de calculer le volume d'activité physique de chacun. Un guide de recommandations est également remis.
- 15 stands d'activités (gérés par des clubs d'Istres et la direction des Sports), dans lesquels sont proposées des initiations à divers sports : tennis, badminton, tennis de table, cardio-training, cross canadienne, fitness, zumba, marche nordique, parcours de gym, pétanque, sarbacane, tir à l'arc et VTT.
- 1 atelier « Jeu de l'oie » : évaluation des connaissances sur le sport et la santé, proposée par le CDOS 13 et de CODES 13.
- 1 atelier Wii (CDOMS 13)
- 1 stand « Quizz nutrition » (CDOMS13) permet d'évaluer le comportement alimentaire et de transmettre à chacun des recommandations.
- 1 stand « Sédentarité et activité physique » (CDOMS 13).
- 1 stand proposant un buffet équilibré et gratuit pour plus de 250 personnes, réalisé par la commission « Animation » de l'OMS.





Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Développer  
l'éducation  
à la santé

Il s'agit là de sensibiliser la communauté éducative en matière d'éducation à la santé par l'activité physique. L'objectif est de modifier les comportements des enfants. Suivant les recommandations, en s'appuyant sur un semainier d'activités et sur un questionnaire du Programme national nutrition santé (PNNS), le projet vise à inciter les participants à pratiquer une activité physique régulière.

#### LA RECONNAISSANCE DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

##### Nombre de participants

- 300 enfants.
- 10 bénévoles, 10 parents et 10 professionnels.

##### ☆☆☆ Le + USEP

En 2007, la DDCSPP a effectué une étude auprès des jeunes qui a permis de mettre en avant une tendance plus marquée qu'auparavant à la surcharge pondérale (obésité de type 1 et 2) et une baisse des capacités et activités physiques. Le projet ICAPS (Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité) permet de lutter contre les inégalités face à la santé.

L'action mise en place est donc un programme d'intervention et d'accompagnement des classes, planifié sur une année et se terminant par un temps fort « Le raid santé nature USEP ». L'évaluation est basée sur la capacité des élèves à pratiquer 1 heure d'activité physique par jour. Complétée par un questionnaire élaboré d'après les recommandations du Plan national nutrition santé (PNNS 3) – semainier d'activités, questionnaire – elle vise à évaluer les progrès effectués en termes de développement des capacités physiques.

#### Convention et coordination

Un partenariat est établi avec la DSDEN, la DDCSPP, l'ICAPS et le CNDS. Le CG 32 met à disposition des ressources humaines et financières et les associations locales sont partie prenante du projet. L'évaluation de la pratique est fondée sur des tests et des questionnaires mis à disposition des enfants.

#### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes s'organise autour d'un programme annuel d'intervention et d'accompagnement des classes. Il aboutit à un « raid santé nature USEP », les 19 et 20 juin 2014.



## « LES P'TITS D'AUBER BOUGENT POUR LEUR SANTÉ »

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

### LA THÉMATIQUE

Développer  
l'éducation  
à la santé

Ce projet vise à lutter contre les inégalités sociales de santé. Il s'agit, en s'appuyant sur le milieu scolaire, d'installer des habitudes d'activité physique dès le plus jeune âge pour les enfants du quartier Villette de la commune d'Aubervilliers, classé en zone urbaine sensible (ZUS).

### Convention et coordination

Ce projet de type ICAPS soutenu par l'INPES (financement et suivi du projet), fait l'objet d'un partenariat entre la Mairie d'Aubervilliers (services Des Sports et ateliers Santé de la Ville) pour le prêt d'installations sportives, la mise à disposition d'ÉTAPS, et d'intervenants spécialisés dans la nutrition et la santé, le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP 93 (porteuse du projet) et l'association de quartier (Parenthèque).

### DES PARTENARIATS RECONDUITS D'ANNÉE EN ANNÉE

#### Nombre de participants

- 674 enfants : environ 20 classes, dont 2 grandes sections reçues dans des écoles élémentaires du secteur inscrites dans le dispositif Éclair de l'Éducation nationale.
- 10 bénévoles, 30 parents et 40 professionnels.
- Les équipes des 2 maternelles concernées (enseignants, ÉTAPS, animateurs des centres de loisirs) et les parents.

#### \*\*\* Le + USEP

Les objectifs sont de trois ordres : individuel (avoir le goût de la pratique), social (sensibiliser les enfants et son entourage familial à la nécessité de pratiquer une activité physique) et organisationnel (augmenter le temps de pratique physique des enfants en dehors de l'école en portant à la connaissance des familles l'offre d'activités).

Au programme, des jeux traditionnels, des ateliers de danse, arts du cirque, escrime, une initiation à la course, aux sauts et aux lancers et des activités au centre nautique Marlène Peratou.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Le projet s'étale sur 18 mois avec un temps fort début juin pour une présentation grand public. Les organisateurs souhaitent étendre le projet sur

3 ans. L'entrée pédagogique se fait à partir de fiches de jeux traditionnels. L'ensemble du projet s'appuie sur une réelle mobilisation des intervenants lors de formations intercatégorielles (réseau d'acteurs, impliqués dans le COPIL, famille...). Des outils de communication grand public sont également diffusés : la mallette « L'attitude santé USEP » (voir sur le site [u-s-e-p.org](http://u-s-e-p.org)) ou *La santé vient en bougeant - Guide nutrition pour tous*, publié par l'INPES.



## NUTRITION ET ATHLÉTISME POUR UN CROSS DÉPARTEMENTAL

Territoires de 2000 à 8000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Développer  
l'éducation  
à la santé

Un partenariat est organisé pour proposer un cross départemental. Trois temps forts rythment cette manifestation du 12 avril 2014 : une course par sexe et par âge, des ateliers sportifs autour de l'athlétisme et des ateliers santé, et enfin un goûter équilibré par enfant. Si la pratique physique est encouragée, la thématique principale est bien la santé.

### Convention et coordination

Plusieurs organismes sont associés dans ce projet : la commune de Gandrange, la Mutualité française, la MAIF (atelier sur les conduites à tenir en cas d'accident domestique), l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Metz, la Protection civile, la DSDEN (soutien logistique), le CG57 (aide financière), le Crédit mutuel enseignant (mise à disposition de dossards), et le comité départemental d'athlétisme.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Les professionnels proposent des encadrements de qualité : la Mutualité française organise des ateliers autour des grandes familles d'aliments, la Protection civile propose une initiation aux gestes qui sauvent et aux conduites indiquées en cas d'accident domestique, l'IFSI propose un atelier autour du système cardio-respiratoire.



© andresitopy/Fotolia

### LA FORCE D'UN RÉSEAU ÉTENDU

#### Nombre de participants

- Près de 700 enfants (24 écoles).
- Plus de 100 encadrants : 16 bénévoles, 70 parents et 20 salariés ou professionnels.

#### \*\*\* Le + USEP

Le nombre de partenaires, les différentes formes de soutien et la qualité des ateliers proposés ont permis d'organiser une manifestation de grande ampleur réunissant les enfants de 24 écoles, de la maternelle au CM2.

La matinée s'organise comme suit :

- 7 h 00, arrivée des organisateurs ;
- 9 h 00-9 h 30, accueil des enfants, répartition dans les tribunes du stade ;
- 9 h 30-11 h 30, courses, goûters, ateliers ;
- 11 h 30, remise des récompenses ;
- 11 h 50, départ des bus.

Les messages des ateliers Santé (extraits)

- Atelier 1 : il est recommandé de consommer 5 fruits et légumes par jour. Si un bol de soupe contient 5 légumes, selon toi, combien de parts cela représente-t-il ? Si tu bois 5 verres de jus de fruit 100 % pur jus, as-tu tes 5 parts de fruits et de légumes de la journée ?
- Ateliers 2 et 3 : les aliments envoient des messages qui concernent nos sens. Ces messages commencent bien avant d'ouvrir la

bouche. Peux-tu citer les 5 sens ?

- Atelier 4 : pour ta santé, chaque repas doit comporter au moins un aliment du groupe des produits céréaliers et dérivés. Parmi la liste suivante, trouve l'intrus qui s'y est glissé : riz, pain, noix, pomme de terre.
- Atelier 5 : l'eau est la seule boisson indispensable !

## LA THÉMATIQUE

Accompagner  
les élèves en  
situation de  
handicap

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

La création d'une école de sport USEP handisport est une initiative d'autant plus intéressante qu'elle a pour but de sensibiliser les élèves à la notion de handicap. Elle donne les moyens nécessaires au développement de la pratique régulière d'activités sportives destinées aux enfants scolarisés porteurs de handicap moteur et/ou sensoriel et permet de mettre en place des projets fondés sur la mixité.

## UN SPORT ADAPTÉ AUX RENCONTRES ENFANTS HANDICAPÉS/VALIDES

**Convention et coordination**

La Ville d'Angers a mis à disposition gratuitement des salles de sports pour les écoles de sports USEP. La signature d'une convention entre le comité départemental USEP 49 et le comité départemental Handisport 49 vient formaliser le partenariat. Cela aboutit à la création d'une école de sports USEP handisport, sur le temps périscolaire, à la formation d'intervenants et à la participation aux rencontres USEP.

L'annonce de la création de cette école a été largement diffusée auprès des écoles du département.

**Nombre de participants**

- Les activités sont prévues pour l'accueil de 8 enfants au maximum.
- L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs diplômés.

☆☆☆ **Le + USEP**

La création de cette école du sport adapté montre l'USEP en sa qualité d'interface. Cela l'inscrit dans la défense de certaines valeurs : il s'agit ici du sport pour tous.

L'article 6 bis de la loi de Refondation de l'école, amendé par le Sénat et modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture (deuxième séance du 3/06/2013) rappelle que « *Les contenus et l'enseignement de l'éducation physique et sportive sont de la responsabilité de l'Éducation nationale. Le sport scolaire participe de la nécessaire complémentarité avec les pratiques périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets éducatifs territoriaux et les partenariats avec le mouvement sportif associatif.* »

Le sport scolaire s'appuie sur des associations sportives qui ont une mission de service public. L'USEP est vecteur de cohésion et de continuité éducative.

**Le projet et la réforme des rythmes scolaires**

Ouverte en janvier 2014, l'école programme des activités tout au long de l'année scolaire : athlétisme, boccia, torball, foot à 5, cécifoot, sarbacane, basket-fauteuil, tir à l'arc.

Le dispositif comprend l'achat de matériel sportif adapté à la pratique pour tous. L'école de sport USEP Handisport est située au gymnase de l'école Gérard-Philippe d'Angers.



## OLYMPIADE SPORTIVE À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

LA THÉMATIQUE

Accompagner  
les élèves en  
situation de  
handicap

Le projet, conduit à l'échelon départemental, est d'accompagner les élèves en situation de handicap. Il s'organise autour d'un temps fort et de plusieurs rencontres sportives réparties tout au long de l'année scolaire. Les thèmes – acceptation de la différence, valorisation du vivre-ensemble, engagement solidaire en faveur du handicap – s'inscrivent dans le cadre de l'« EPS pour tous », opération menée dans les Bouches-du Rhône autour d'une initiative baptisée « Soli'sport », festival du sport solidaire. Outre les rencontres qui permettent aux élèves de pratiquer des activités sportives communes, un temps fort est programmé au mois de juin 2104.

**Convention et coordination**

Un partenariat s'établit entre la DSDEN, le CDUSEP 13, les instituts médico-éducatifs, l'association Point Sud (composée d'une équipe de 5 éducateurs sportifs) et le CD 13 d'athlétisme. L'ensemble du projet réunit des enfants d'établissements spécialisés – instituts médico-éducatifs (IME) et instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) – et des élèves scolarisés dans le public.

En janvier 2014, une formation d'une demi-journée est dispensée aux responsables de tutorat, les partenariats sont officialisés et les différents acteurs se rencontrent. En avril-mai, les correspondances sont organisées, les cycles d'apprentissage planifiés, les établissements se préparent, les partenaires interviennent dans les classes. Les 10, 12 et 13 juin 2014 ont lieu les trois rencontres.

**Le projet et la réforme des rythmes scolaires**

Ces rencontres ont été préparées sur l'année scolaire (trois temps différents) et ont abouti à l'organisation d'une olympiade sportive. Tous les enfants sont invités à participer à une rencontre de rugby sans contact ou à des activités autour de l'athlétisme.

## LA MIXITÉ COMME SOCLE ÉDUCATIF

**Nombre de participants**

- 246 enfants (32 enfants issus de 4 IME, 21 enfants de 2 CLIS, 116 issus de 4 écoles élémentaires et 77 issus de 2 collèges) se rencontrent par équipes de 7 élèves associant 1 ou 2 enfants des IME.
- 43 encadrants : 30 bénévoles, 10 parents, 3 professionnels.

**☆☆☆ Le + USEP**

La transversalité du projet qui associe différents établissements et des enfants d'origine diverses montre la capacité de l'USEP à travailler le rapport à l'autre et à la différence. L'expertise est ici autant pédagogique qu'organisationnelle. Les épreuves se déroulent comme suit :

- 9 h 00-10 h 00, ouverture et accueil ;
- 10 h 00-12 h 00, ateliers découverte d'athlétisme (relais, sprint, haies, rivières, relais vortex, relais Formule 1, lancer de Vortex, performance) ;
- 13 h 30-15 h 00, initiation et rencontres de rugby sans contact (flag rugby) ;
- 15 h 00, remise des prix.



## RENCONTRES SPORTIVES ADAPTÉES À UN PUBLIC MIXTE

### LA THÉMATIQUE

Accompagner les élèves en situation de handicap

Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

Les actions menées ont débuté en 2012-2013 à l'initiative de la direction académique pour la mise en place d'actions éducatives en faveur des CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) afin de favoriser leur rencontre avec des enfants scolarisés dans des établissements publics. Quatre rencontres sportives ont eu lieu sur quatre sites du département (Hénin-Beaumont, Guînes, Saint-Laurent-Blangy, Longuenesse). Il s'agit cette année de mettre en place cinq journées de sport partagé.

### Convention et coordination

L'action, initiée en 2012, repose sur un partenariat entre les communes, le CD USEP 62 et la Fédération française de sport adapté (FFSA). Le soutien du CG 62 consolide cette initiative. Le comité départemental du sport adapté (CDSA), structure territoriale en appui sur une convention, permet un soutien financier.

Le 6 décembre 2013 s'est tenue une réunion de concertation et de construction du cahier des charges.

### UNE EXPÉRIENCE ÉDUCATIVE À L'ŒUVRE

#### Nombre de participants

- 601 enfants en 2012-2013, 850 enfants en 2013-2014.
- 96 personnes dont 32 bénévoles et 64 salariés ou professionnels.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Les adaptations permettent de réaliser des événements sportifs de qualité, respectueux des spécificités de chacun des publics présents. Les éléments indispensables à la bonne réalisation des rencontres USEP sont :

- les horaires des rencontres adaptés aux contraintes de chacun ;
- des activités pensées pour être pratiquées par l'ensemble des enfants ;
- le mode de constitution des équipes avec un visuel adaptable ;
- le choix des structures sportives qui doivent être accessibles à tous publics ;
- la nature du partenariat avec les communes d'accueil ;
- le mode de restauration ;
- l'absence de classement, de concours, de différenciation par la performance.

L'action est reconduite en 2013-2014 autour de cinq rencontres. Est prévu un investissement accru des animateurs USEP et des éducateurs spécialisés.

L'action est reconduite en 2013-2014 autour de cinq rencontres. Est prévu un investissement accru des animateurs USEP et des éducateurs spécialisés.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Mettre en place des activités spécifiques induit un certain nombre de contraintes pour adapter les rencontres à ces deux publics. Il s'agit de réunir les enfants au sein d'équipes mixtes pratiquant l'athlétisme, la course d'orientation, le disc golf, le tennis de table, l'escrime, la boccia et le torball (activités habituellement réservées aux publics en situation de handicap).



## UNE JOURNÉE « SPORT PARTAGÉ »

Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

LA THÉMATIQUE

Accompagner  
les élèves en  
situation de  
handicap

L'objectif est de favoriser et d'accompagner la pratique physique et sportive des élèves en situation de handicap et de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à cette question. Une journée promotionnelle « sport partagé » pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> degré, a eu lieu le 10 octobre 2013, sur le territoire de l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.

### Convention et coordination

Le projet est réalisé en partenariat avec la commune de La Valette-du-Var. La DASEN du Var, les fédérations du sport scolaire, l'UNSS et l'USEP, et les comités départementaux handisport et sport partagé ont mis en place une commission mixte.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Trois activités sont programmées le matin et deux l'après-midi : relais, handibasket, céci-foot, lancer de vortex, torball, kinball, danse, pétanque, sarbacane, cirque (équilibre) et ateliers culturels.

### L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF, CITOYEN, ADAPTÉ À CHACUN

#### Nombre de participants

- 4 collèges et 4 écoles primaires, soit 160 enfants, dont 80 valides, 80 en situation de handicap.
- Encadrement : 10 bénévoles USEP, 15 accompagnateurs, plusieurs professionnels dont des ÉTAPS, des éducateurs sportifs de l'UFOLEP, 3 CPC-EPS, la déléguée départementale USEP.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Le planning est mis en place selon des modalités précises : pour privilégier la qualité de la rencontre entre les élèves, les ateliers sont limités à de petits groupes de 4 binômes, soit au maximum 8 enfants par séance (le principe est de mettre les enfants en binôme, un valide avec un enfant porteur de handicap). Ce parti pris de l'USEP valorise avant tout la qualité éducative.



© UNSS 83

## LA THÉMATIQUE

Prévenir la violence et les incivilités en milieu sportif

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

Le projet s'appuie sur la mise en place d'activités sportives sur le temps périscolaire, pendant la pause méridienne (11 h 45-13 h 45), pour permettre aux enfants des quartiers prioritaires d'accéder aux pratiques sportives et d'utiliser le sport comme moyen d'éducation au respect, au civisme et à la citoyenneté.

### Convention et coordination

Une convention pluriannuelle d'objectif (CPO) est signée entre la Ville de Poitiers, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et le CNDS (Centre national de développement du sport). Celle-ci vise l'organisation d'activités sportives et culturelles sur la pause méridienne, planifiées à partir des projets d'écoles.

### LA COHÉSION SOCIALE COMME PRIORITÉ

#### Nombre de participants

- 1942 élèves de 5 à 11 ans des 12 écoles élémentaires.
- 2 bénévoles, 6 salariés ou professionnels.

#### ☆☆☆ Le + USEP

En 2013, suite à la préconisation d'un dispositif local d'accompagnement, le conseil d'administration de l'Association culturelle et sportive des écoles publiques de Poitiers (ACSEP) est divisé en 4 collèges distincts : 7 membres actifs volontaires, 2 enseignants, 5 parents, 9 personnes qualifiées avec voix consultatives. De ce fait, les positions de ces membres, issus d'horizons différents, sont diversifiées, et leurs compétences complémentaires enrichissent nettement le travail en équipe. La ligne directrice du projet est alors, plus facilement, celle de l'intérêt commun et non celle d'un groupe en particulier : la qualité de l'encadrement (pédagogique, parental, organisationnel) sert en premier lieu un environnement épanouissant pour l'enfant tout en étant favorable aux différents temps d'apprentissage.

Au niveau sportif, il s'agissait d'orienter les activités sur les thèmes de l'éducation, du civisme et de la citoyenneté. La santé et l'épanouissement personnel sont aussi abordés et le volet artistique et culturel (peinture, calligraphie, dessin) vise à démocratiser les pratiques. La cohérence éducative est recherchée. Le projet dans son ensemble a contribué à améliorer le climat entre les enfants et à lutter contre les incivilités en milieu scolaire.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Les activités sont gratuites, sur inscription volontaire, avec l'accord des familles. Elles sont proposées lors de cycles de 7 séances, entre 2 périodes de vacances scolaires, pour des groupes de 14 enfants. Chaque école élémentaire sollicite 2 interventions de 1 h 45 par semaine tout au long de l'année (30 semaines d'activités) soit 105 heures par école. Les écoles maternelles bénéficient de 1 heure par semaine, soit 30 heures. L'offre est variée : jeux collectifs, jeux d'opposition, escrime, volley, danse, jeux d'antan, tchoukball, hockey, baseball, jeux de raquettes...





## « L'USEP BOUGE AVEC LE TRAIN »

Territoire de 70 000 à 1 500 000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Renforcer  
l'éducation  
artistique, culturelle  
et scientifique

Le projet, prévu sur 2 ans (de septembre 2013 à juin 2015), consiste à organiser une randonnée pédestre. Les participants ont été conduits sur un site touristique pour y pratiquer diverses activités sportives mais aussi culturelles, en lien avec les richesses locales : visites, contes et légendes, parcours nature, parcours d'orientation. Avant et après la rencontre, les enfants élaborent des carnets de voyage.

### Convention et coordination

En 2013-2014, la Fondation du sport français-Henri Sérandour a accordé un financement pour encourager la mise en œuvre de ce projet dont la particularité est d'avoir un pilotage régional ; la réalisation a été assurée

par le comité régional USEP (CRUSEP) qui a fédéré les comités USEP des 6 départements de la région PACA (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse). En 2014-2015, le projet devrait prendre de l'ampleur, de nouveaux partenaires étant sollicités : le conseil régional PACA, les communes, des partenaires sportifs et des sociétés de transports.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Entre mai et juin 2014 ont été programmées dix rencontres de deux classes dans leurs départements respectifs. Chaque comité départemental USEP de la région PACA a alors, en concertation, organisé une randonnée s'appuyant sur les thèmes suivants :

- le sport ; pratiquer la randonnée pédestre, redécouvrir son environnement immédiat, développer son goût de l'effort, se sensibiliser à la santé ;
- le patrimoine ; découvrir des monuments historiques, des sites remarquables tels le fort Vauban de Montdauphin (05), la Cité des Papes (84), le Vélodrome (13), et des richesses géographiques comme le massif des Écrins (05), les Calanques (13), le Verdon (83), l'Estérel (83), la Côte bleue (13), le domaine des Pierres-Blanches (04) ;
- le développement durable ; s'intéresser aux enjeux de la préservation de son environnement.

### UNE EXPÉRIMENTATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

#### Nombre de participants

- 1500 enfants.
- 100 bénévoles : parents, intervenants, délégués USEP, CPC.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Le CRUSEP favorise en interne les liens entre les comités départementaux et l'USEP nationale ; en externe, il facilite les conventions avec le conseil régional, les ligues ou comités régionaux sportifs, les autres partenaires du mouvement sportif. Les orientations visent à dynamiser de plus en plus cet échelon territorial.



Territoires de 2000 à 8000 habitants

### LA THÉMATIQUE

Renforcer  
l'éducation  
artistique, culturelle  
et scientifique

Le projet consiste à mettre à disposition de l'ensemble des écoles publiques de Saint-Jean-de-Braye une application internet : « Le P@rcours sportif de l'enfant ». Les enfants eux-mêmes utilisent cette application pour rentrer les informations sur leur pratique sportive en temps scolaire, hors temps scolaire, en club ou en famille.

### Convention et coordination

La Ville de Saint-Jean-de-Braye, le comité départemental USEP 45, le ministère de l'Éducation nationale et 12 écoles signent des conventions dans le cadre d'un PEDT, prévoyant la présence de l'USEP lors de toutes les manifestations sportives de la ville avec la participation d'enfants.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

« Le P@rcours sportif de l'enfant » participe à l'organisation et à la réalisation d'une dynamique associative et sportive à l'échelle de la Ville. Les rencontres USEP, organisées en temps ou hors temps scolaire pour finaliser les unités d'apprentissage, contribuent à l'animation du territoire. L'éducation physique et sportive des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la

commune est favorisée par la mise à disposition d'équipements sportifs, de sites de pratiques sportives et d'intervenants qualifiés, issus des associations sportives locales. La Ville prend en charge les transports scolaires nécessaires à la réalisation du projet. La dimension culturelle des activités sportives est assurée avec l'aide de la médiathèque.

### UNE APPLICATION INTERNET POUR L'ÉCOLE, L'ENFANT ET SA FAMILLE

#### Nombre de participants

- 1 659 enfants (6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 école primaire).
- 25 bénévoles, 165 parents, 88 salariés ou professionnels.

#### ☆☆☆ Le + USEP

Extrait de l'annexe à la charte de partenariat : « Du sport dès l'école »

- Article 1 : le CD USEP 45 s'engage à mettre à disposition de la Ville de Saint-Jean-de-Braye une application internet destinée à permettre aux enfants d'enregistrer toutes leurs pratiques physiques et sportives, de façon à en avoir une vision concrète. L'application internet est hébergée sur le site du CD USEP 45 ([www.usep45.com](http://www.usep45.com)) avec des liens ouverts vers le site de la Ville et, dans certains cas, vers les sites des écoles.
- Article 2 : la Ville de Saint-Jean-de-Braye s'engage à communiquer au CD USEP 45 la liste des enfants scolarisés dans les écoles de la Ville, ceci afin de leur donner un identifiant et un mot de passe leur permettant de s'inscrire sur l'application. Elle s'engage à avoir l'autorisation des parents nécessaire à la communication de cette liste.
- Article 3 : les deux parties s'engagent à préserver l'anonymat des enfants dans la lecture qui pourra être faite des « p@rcours sportifs » des enfants. Cette lecture rendue anonyme ne sera possible que pour un public ciblé :
  - l'enfant et sa famille ont accès à leur seule page ;
  - l'école peut lire le « p@rcours sportif » des élèves qui y sont inscrits ;
  - la Ville de Saint-Jean de Braye et le CD USEP 45 auront seuls la lecture rendue anonyme de tous les « p@rcours sportifs » des enfants inscrits.



Territoires de 2000 à 8000 habitants

LA THÉMATIQUE  
Renforcer  
l'éducation  
artistique, culturelle  
et scientifique

Tout comme la commune de Saint-Jean-de-Braye (voir p. 32), Beaugency place son PEDT sous le signe d'internet, en choisissant de mettre en place le « P@rcours sportif de l'enfant » application internet accessible sur [www.u-s-e-p.org](http://www.u-s-e-p.org) et renseignée par les enfants. Mais le PEDT s'intéresse aussi au développement d'une citoyenneté active.

### Convention et coordination

La convention est signée lors de la journée du sport scolaire (18 septembre 2013) entre la Ville de Beaugency, le comité départemental USEP 45 et la DASEN. Un calendrier de rencontres sportives et culturelles est mis en place pour 2013-2014, renouvelable sur trois ans.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Plusieurs actions sont menées: le 18 septembre 2013, journée du sport scolaire, ont lieu des rencontres sportives et culturelles; le 27 novembre, un congrès des enfants est organisé; en mars, une classe de CM2 participe au « Parlement des enfants » pour écrire un projet de loi autour de la lutte contre la sédentarité. La finalité est de favoriser l'accès de tous les enfants à une pratique physique et sportive quotidienne (élargissement du « P@rcours sportif »).



© USEP 45

### L'ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

#### Nombre de participants

- 721 élèves, 6 écoles (3 élémentaires, 3 maternelles).
- 12 bénévoles, 72 parents et 36 salariés ou professionnels (professeurs des écoles, salariés de la Ville ou d'associations sportives et/ou culturelles).

#### ☆☆☆ Le + USEP

L'USEP installe physiquement dans la Ville le parcours sportif de l'enfant, ouvrant ainsi le dispositif à une participation en famille. Dans le cadre de la Refondation de l'École, elle met à disposition des enseignants l'application internet « P@rcours sportif de l'enfant », qui valorise la pratique physique et sportive, en lien avec l'apprentissage en EPS, les activités péri et extrascolaires et les compétences à acquérir dans les champs de l'éducation à la santé, de la citoyenneté et de la culture numérique. Une fois son « p@rcours » initié à l'école, l'enfant peut aussi le renseigner de chez lui. Ce dispositif garantit à chacun une égalité d'accès et permet aux partenaires de la vie sportive et éducative de prendre en compte l'avis de l'enfant sur ses activités.

## COORDINATION DE 83 ASSOCIATIONS

Territoires de 20 000 à 55 000 habitants

### LA THÉMATIQUE

Renforcer  
l'éducation  
artistique, culturelle  
et scientifique

En Vendée, le CD USEP 85 assure une mission de conseil et de formation auprès de 83 communes du département. La commune des Clouzeaux, par exemple, se propose d'améliorer les conditions d'apprentissage scolaires des élèves du primaire.

### Convention et coordination

Un partenariat est signé entre le conseil régional, la DDCS, l'inspecteur d'académie, les associations sportives locales, l'USEP 85 et des communautés de communes. Le comité de pilotage, coordonne et orchestre les phases de concertation et d'évaluation planifiées. Le CD USEP 85 fédère 83 associations, organisant quatre réunions de secteurs à Sallertaine, à Nieul-le-Dolent, à Vouvant et à Mouchamps.

### UNE STRUCTURE DÉDIÉE AUX ASSOCIATIONS USEP DU DÉPARTEMENT

#### Nombre de participants

- 1 196 enfants
- 38 animateurs USEP bénévoles et 8 professionnels salariés.

#### ⊕⊕⊕ Le + USEP

- Le CD USEP 85 conseille les élus et responsables associatifs de 83 communes de Vendée et accompagne la mise en place de leurs projets en formant des animateurs pour assurer une cohérence éducative de territoire.
- Il fabrique et met à disposition des outils pédagogiques pour faire évoluer les projets et dynamiser la vie associative : les mallettes « Sport et handicap », « L'attitude santé USEP » à destination des cycles 2 et 3, le classeur IGN-USEP et le *Guide de l'Association*, CD-rom numérique. D'autres supports concernant les pratiques innovantes sont en cours d'acquisition.
- L'USEP met en place 17 parcours éducatifs. Les thèmes, l'éducation physique et la citoyenneté, sont abordés à partir d'activités innovantes (kinball, tchoukball, speedminton, korfbal, ultimate). L'idée est de proposer des activités de qualité en complément de l'offre du milieu scolaire.

### Le projet et la réforme des rythmes scolaires

Aux Clouzeaux, la journée est allégée pour réduire la fatigue et le stress, soit une sortie de classe à 16h30 au lieu de 16h45. L'enseignement est optimisé le matin. L'organisation des activités selon des sessions de 7 semaines permet d'instaurer 17 parcours éducatifs qui se déclinent en 35 heures d'activités périscolaires. Améliorer les apprentissages suppose un développement :

- en faisant cohabiter dans l'école différents secteurs d'activités et des intervenants ayant pour mission de développer la vie municipale et associative ;
- en proposant des activités périscolaires sur les thèmes « culture », « sport » et « citoyenneté » et en assurant la gratuité de ces activités. Les enfants s'inscrivent à l'année, ceux des cycles 2 et 3, formulant des vœux par ordre de préférence (les enfants de cycle 1, eux, ne choisissent pas leurs activités).



Des partenariats sportifs innovants

**Pour aller plus loin...**





### Privilégier la dynamique associative

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *La réforme des rythmes à l'école primaire - Guide pratique 2013*, guide téléchargeable et actualisé (édition augmentée 2014) sur <http://www.education.gouv.fr/cid67035/un-guide-pratique-pour-accompagner-les-maires-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>
- *L'association USEP - Sport scolaire et vie associative*, USEP, 2005 : disponible en CD-Rom ou téléchargeable en PDF sur [u-s-e-p.org](http://www.u-s-e-p.org).
- « *Le remue-méninges USEP* », DVD numérique (avec livret d'accompagnement au format pdf) disponible sur : [http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1597:le-remue-meninges-q&catid=340:librairie&Itemid=794](http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1597:le-remue-meninges-q&catid=340:librairie&Itemid=794)
- *Guide USEP de la formation fédérale*, <http://www.u-s-e-p.org>.
- BOURDIER (P.) et BURY (V.) (coord.), *Le Guide de la rencontre sportive - Former un citoyen sportif*, coéd. USEP-Éditions EP&S, 2014. Disponible également sur : [http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1857:le-guide-de-la-rencontre&catid=340:librairie&Itemid=794](http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1857:le-guide-de-la-rencontre&catid=340:librairie&Itemid=794).
- « *Je suis sportif... Et aussi bénévole dans mon club !* » : fichier pédagogique de sensibilisation au bénévolat, CNOSF, 2011, téléchargeable sur [franceolympique.com](http://franceolympique.com).
- *L'Assemblée d'enfants USEP* : rencontre qui conjugue temps de pratique sportive et temps de débat. Le débat peut suivre ou précéder le temps de pratique. Il peut également se dérouler sur des temps distincts. Les sujets débattus sont en lien avec l'organisation d'une rencontre passée ou future, une difficulté ou une réussite constatée, une production commune... Élément

fort de la vie associative, l'assemblée d'enfants vise à construire un projet collectif dont les productions tangibles renforceront la dynamique de la vie associative ainsi que la place de l'enfant en tant qu'acteur.

### Développer l'éducation à la santé

- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ, *Programme national nutrition santé 2011-2015*, 2011, document téléchargeable sur [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr). Ce plan de santé publique lancé en 2001 vise à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition (<http://www.mangerbouger.fr/pnns/>).
- COLLECTIF, *Activité physique - Contexte et effets sur la santé*, Inserm, 2008.
- ROSTAN (F.), SIMON (C.), ULMER (Z.), *Promouvoir l'activité physique des jeunes - Élaborer et développer un projet ICAPS*, INPES, 2011.
- « *À l'USEP, le sport, ça se vit (vie) !* » : opération nationale sur les thèmes sport, santé, citoyenneté.
- Mallettes « *L'attitude santé* » de l'USEP pour les cycles 1, 2 et 3, qui bénéficient du label « PNNS3 » : voir [u-s-e-p.org](http://www.u-s-e-p.org).
- *Fiche santé USEP* : voir sur le site [usep.org](http://www.usep.org).

### Accompagner les élèves en situation de handicap

#### Pour se documenter...

- Convention entre le ministère, l'UNSS, l'USEP et les fédérations handisport et sport adapté : voir [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, *Scolariser les élèves handicapés*, CNDP,

2008. Guide téléchargeable sur [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

- COMMISSION EPS ET HANDICAP DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE DU CALVADOS, *EPS à l'école et handicap moteur ou sensoriel*, document téléchargeable sur [www.etab.ac-caen.fr/ecoles.caen-nord/eps14/.../HANDI\\_PEDA.doc](http://www.etab.ac-caen.fr/ecoles.caen-nord/eps14/.../HANDI_PEDA.doc).
- Mallette « Sport scolaire et handicap », USEP, document téléchargeable sur [http://www.u-s-e-p.org/usep\\_outils/Handicap/html/3\\_4.html](http://www.u-s-e-p.org/usep_outils/Handicap/html/3_4.html).
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances : consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>.

### Pour se former...

- Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des enfants en situation de handicap (CAPA-SH).

### Pour travailler avec les clubs ou sections locales des fédérations handisport et de sport adapté...

- Fédération française handisport : <http://www.handisport.org>.
- Fédération française de sport adapté : [ffsa.asso.fr](http://ffsa.asso.fr)
- [annuaire.handisport.org](http://annuaire.handisport.org).

## Prévenir la violence et les incivilités en milieu sportif

### Sur education.gouv.fr

- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm>.
- Lutte contre l'homophobie : <http://www.education.gouv.fr/cid27781/lutte-contre-homophobie.html>.
- L'égalité entre filles et garçons à l'école : <http://www.education.gouv.fr/cid66416/2013-annee-mobilisation-pour-egalite-entre-les-filles-les-garcons-ecole.html>.
- Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire : <http://www.education.gouv.fr/cid68983/prevention-et-lutte-contre-les-violences-en-milieu-scolaire%20-%20point-d-etape.html>.

### L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

L'accompagnement éducatif (2007) a été instauré en ZEP, son volet sportif permettant la mise en place d'activités sportives le soir après les cours. L'USEP et les clubs peuvent alors prétendre à l'octroi d'un financement du CNDP, lequel s'appuie sur une convention signée avec la DASEN. La base est une offre d'activités sportives de 2 heures hors temps scolaire, pour 12 à 20 élèves sur 18 semaines (soit 36 heures de pratique).

Pour en savoir plus, consulter la circulaire n° 2008-080 du 05-06-2008 ou les sites : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) ou [cnds.info](http://cnds.info).

### Sur Éduscol

- Circulaire interministérielle de 2006.
- DGESCO, *Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire - Mémento*, 2006.
- DGESCO, *Réagir face aux violences en milieu scolaire - Guide pratique*, 2006.

### Documents USEP

- *Le Guide de la rencontre sportive - Former un citoyen sportif*, (voir p. 36).
- OSADEZUK (Clotilde), *Éducation physique et santé à l'école primaire*, USEP 2012. Étude téléchargeable sur : [http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1786:l-education-physique-et-sante-a-lecole-primaire-r&catid=355:en-images&Itemid=100004](http://www.u-s-e-p.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1786:l-education-physique-et-sante-a-lecole-primaire-r&catid=355:en-images&Itemid=100004).

## Renforcer l'éducation artistique, culturelle et scientifique

- Les fiches d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) parues au *BO spécial* n° 6 du 28/08/2008, *Programme du collège - Programme d'enseignement de l'EPS*.
- Le portail Éduscol des partenaires de l'éducation, <http://eduscol.education.fr/pid23337-cid47986/parteneriat-culturel.html>.
- Le site <http://eduscol.education.fr/cid45602/les-ateliers-artistiques-en-college-et-en-lycee.html> (informations sur les ateliers artistiques en collège).
- La circulaire n° 2010-032 du 5/03/2010 (exemples de conventions et de partenariats pour une résidence d'artistes).

### Autres thèmes

- « Les clés USEP du développement durable » : 52 fichiers à télécharger sur [usep.org](http://usep.org), outil ouvert et évolutif à compléter.
- *Rencontres à la carte*, IGN-USEP, 2003. Classeur pédagogique destiné aux enseignants pour les activités d'orientation et la randonnée aux cycles 2 et 3.
- Exemples de manifestations USEP (voir sur [www.u-s-e-p.org](http://www.u-s-e-p.org)) : « Scolarugby », « Le p'tit tour à Vélo », « À l'USEP, le sport, ça se vit (vie)! » (opération nationale sur les thèmes sport, santé, citoyenneté).

### Programmes pour le premier degré

- ◆ « Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire », *Bulletin officiel* hors-série n° 3 du 19 juin 2008, téléchargeable en pdf sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2008/hs3/hs3.pdf> :
- « Programme de l'école maternelle - PS, MS et GS »
- « Cycle des apprentissages fondamentaux - Programme du CP et du CE1 »
- « Cycle des approfondissements - Programme du CE2, du CM1 et du CM2 »
- ◆ « Progressions EPS pour le CP et le CE1 », janv. 2012, arrêté du 21/11/2011, *Journal officiel* du 7/12/2011, téléchargeable en pdf sur [http://media.eduscol.education.fr/file/Progressions\\_pedagogiques/78/4/Progression-pedagogique\\_Cycle2\\_Education\\_physique\\_et\\_sportive\\_203784.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/Progressions_pedagogiques/78/4/Progression-pedagogique_Cycle2_Education_physique_et_sportive_203784.pdf).
- « Progressions pour le CE2, le CM1 et le CM2 », janv. 2012, arrêté du 21/11/2011, *Journal officiel* du 7/12/2011, téléchargeable en pdf sur [http://media.eduscol.education.fr/file/Progressions\\_pedagogiques/75/7/Progression-pedagogique\\_Cycle3\\_Education\\_physique\\_et\\_sportive\\_203757.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/Progressions_pedagogiques/75/7/Progression-pedagogique_Cycle3_Education_physique_et_sportive_203757.pdf).
- ◆ « Socle commun de connaissances et de compétences » et « Livret personnel de compétences », circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010 parue au *Bulletin officiel* n° 27 du 8/07/2010 <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>.

### Projet éducatif de territoire

- ◆ Vidéo d'une interview de Benoît Hamon, ancien ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, consultable sur <http://www.education.gouv.fr/cid79030/benoit-hamon-a-annonce-les-ajustements-des-nouveaux-rythmes-scolaires-prevus-par-le-gouvernement.html>.
- ◆ Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires : *Lettre de Vincent Peillon aux maires de France du 24 janvier 2013*, consultable sur [http://cache.media.education.gouv.fr/file/01\\_Janvier/87/5/Vincent\\_Peillon\\_-\\_Lettre\\_a\\_tous\\_les\\_maires\\_de\\_France\\_239875.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/01_Janvier/87/5/Vincent_Peillon_-_Lettre_a_tous_les_maires_de_France_239875.pdf).
- ◆ « Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires », décret n° 2013-77 du 24/01/2013.
- ◆ « Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires », circulaire n° 2013-017 du 6/02/2013.
- ◆ *Les nouveaux rythmes à l'école primaire - Guide pratique*, 2013 ; ce guide, destiné aux élus, est téléchargeable sur <http://www.education.gouv.fr/cid74599/un-guide-pratique-pour-accompagner-les-maires-dans-mise-amp-oelig-uvre-des-nouveaux-rythmes-ecole-primaire-2014.html>.
- ◆ Projet éducatif de territoire : circulaire n° 2013-036 du 20/03/2013 publiée au *Bulletin officiel* n° 12 du 21/03/2013, téléchargeable sur [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=70631](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631).
- ◆ Réorganisation du temps périscolaire pour 2013-2014 et 2014-2015 par la mise en place d'un fond spécifique d'aide aux communes, institué par l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, sur <http://www.legifrance.gouv.fr>.



## LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES

**ACSE** : agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

**ALSH** : accueil de loisirs sans hébergement. En général, ces structures fonctionnent en lien avec les établissements scolaires et proposent des activités de loisirs sur les temps périscolaires ou pendant les vacances. Ils sont soumis à des déclarations obligatoires auprès des services de la DDCS ou DDCSPP. À certaines conditions, une aide financière peut être accordée par la Caisse d'allocations familiales ou, le cas échéant, par la caisse de Mutualité sociale agricole.

**APC** : activités pédagogiques complémentaires.

**APELS** : Agence pour l'éducation par le sport.

**APSA** : activités physiques sportives et artistiques.

**AS** : association sportive.

**BPJEPS-APT** : brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports en activités physiques pour tous.

**CAE** : contrat avenir emploi.

**CAF** : caisse d'allocations familiales.

**CAPA-SH** : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des enfants en situation de handicap.

**CD** : comité départemental.

**CDOMS** : comité départemental des offices municipaux du sport. C'est l'échelon départemental du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Tout comme l'échelon régional (CROS), il représente le mouvement olympique depuis la restauration des Jeux par Pierre de Coubertin (1894).

**CDOS** : comité départemental olympique et sportif.

**CDSA** : comité départemental du sport adapté.

**CG** : conseil général.

**CIO** : Comité international olympique. Le CIO est représenté dans chaque pays par un CNO (comité national olympique), en France, le CNOSF.

**CIP** : Comité international paralympique.

**CLIS** : classe pour l'inclusion scolaire.

**CME** : Crédit mutuel enseignant.

**CNDS** : Centre national pour le développement du sport.

**CODES** : comité départemental d'éducation pour la santé ; c'est l'échelon départemental du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ; relié à l'établissement scolaire, piloté par le chef de l'établissement, il vise à rendre cohérentes et opérationnelles les actions d'éducation à la santé.

**COPII** : comité de pilotage (organe officiel de concertation et de débats, présidé par des élus et des décideurs capables de rendre les arbitrages nécessaires à la conduite d'un projet ; les COPII dont il est ici question émanent du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

**CPC** : conseiller pédagogique de circonscription.

**CPD** : conseiller pédagogique départemental.

**CR** : conseil régional.

**CRUSEP** : comité régional USEP.

**DASEN** : direction académique des services de l'Éducation nationale.

**DDCS** : direction départementale de la cohésion sociale.

**DDCSPP** : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**DJSCS** : direction de la Jeunesse, des

Sports et de la Cohésion sociale.

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

**ÉCLAIR** : programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite mis en place en 2012 pour 339 établissements, dont 303 collèges, et les écoles de leurs secteurs de recrutement. Ses objectifs : faciliter la réussite de chacun et améliorer le climat scolaire ; développer l'ambition pour tous ; renforcer la stabilité des équipes. Ce programme prévoit des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines à organiser au sein de chaque établissement ou école.

**ÉTAPS** : éducateur territorial des activités physiques et sportives.

**FFH** : fédération française handisport.

**FFSA** : Fédération française de sport adapté.

**ICAPS** : intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité.

**IME** : institut médico-éducatif.

**INPES** : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

**ITEP** : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.

**MNS** : maître-nageur sauveteur.

**NAP** : nouvelles activités périscolaires.

**OMS** : office municipal des sports.

**PEDT** : projet éducatif de territoire.

**PNNS** : programme national nutrition santé.

**UFOLEP** : Union française des œuvres laïques d'EPS.

**UNSS** : Union nationale du sport scolaire.

**USEP** : Union sportive de l'enseignement du premier degré.

**ZEP** : zone d'éducation prioritaire.

## LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'USEP

L'appel à projets vécu au cours de l'année scolaire 2013-2014 et dont le présent ouvrage fait état a permis de faire émerger plusieurs expériences de terrain à échelles diverses.

La réactivité des comités USEP, invités par l'USEP nationale et la Fondation du sport français - Henri Sérandour, a montré à l'évidence le bien-fondé de la démarche propositionnelle.

Les règles posées ne l'ont point été par hasard : placer l'Enfant véritablement au cœur des dispositifs et travailler en partenariat ont été les lignes maîtresses.

Pour la première, c'est le fondement même de l'action de l'USEP qui est posé depuis plus de soixante-dix ans.

Pour la seconde, c'est vouloir démontrer qu'en s'associant et en faisant reposer l'action sur des fondamentaux partagés, la force ainsi constituée conjointement marque le territoire sur lequel l'action se vit, avec, de plus, de fortes chances de permettre aux actions de perdurer, ce qui est, on en conviendra, fort important dans un temps où il est si souvent dit que c'est le zapping qui l'emporte sur le long terme.

Or, en matière d'éducation, rien ne peut ni ne doit se vivre dans le court terme. Voilà les bases de ce travail conjoint entre la Fondation et l'USEP.

Ces expériences vécues pourront servir chaque lieu du territoire et donner des exemples d'orientation pour aller vers des changements et adopter l'innovation en termes de construction de projets.

L'essai ainsi marqué dans ces lieux, qui méritent d'être découverts, pourra être transformé par de nombreux autres acteurs à travers les initiatives inspirées par ces partenariats. Mutualiser, agir conjointement, voilà des éléments qui restent riches d'avenir.



**Jean-Michel Sautreau**  
Président de l'USEP

**Remerciements à tous les enfants, enseignants, animateurs et délégués  
des associations USEP des communes de...**

Avermes (Allier)	3
Charleville-Mézières (Ardennes)	8
Istres (Bouches-du-Rhône)	3
Marseille (Bouches-du-Rhône)	3
Auch (Gers)	2
Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	5
Beaugency (Loiret)	5
Angers (Maine-et-Loire)	9
Ambrières-les-Vallées (Mayenne)	3
Gandrange (Moselle)	7
Arras (Pas-de-Calais)	2
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	3
Saint-Symphorien (Deux-Sèvres)	9
La Valette-du-Var (Var)	3
La Roche-sur-Yon (Vendée)	5
Poitiers (Vienne)	6
Aubervilliers (Seine Saint-Denis)	3
La Possession (La Réunion)	4
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :	
Alpes de Haute-Provence	4
Hautes-Alpes	5
Alpes-Maritimes	6
Bouches-du-Rhône	3
Var	3
Vaucluse	4



**FONDATION  
DU SPORT  
FRANÇAIS**  
HENRI SÉRANDOUR

**FONDATION DU SPORT FRANÇAIS**  
HENRI SÉRANDOUR  
2-4 rue Louis David / 75116 Paris / Tél. 01 53 04 86 77  
contact@fondation-du-sport-francais.fr  
[www.fondation-du-sport-francais.com](http://www.fondation-du-sport-francais.com)

Fondation reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel le 24 août 2011

ÉDITIONS  
**EPS**

© Éditions EPS  
Dépôt légal : octobre 2014  
[www.revue-eps.com](http://www.revue-eps.com)  
ISBN : 9782867134937



9782867134937